



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/391

**L'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cumerciu e Svilupp
in Aiacciu pour l'année 2015.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La délibération du conseil municipal du 28 mars 2013 relative à la mise en œuvre d'un partenariat entre la ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du sud s'est concrétisée par la création d'une association et par le recrutement d'un manager centre ville.

La mission de cette association est de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville dans le cadre d'un projet urbain fédérant les acteurs publics et privés. Pour réaliser cette mission, un ensemble d'actions doit être mis en œuvre par le manager centre ville.

Ainsi, afin de donner à l'association les moyens de mener à bien son objet, une convention triennale de financement a été signée entre la ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du sud le 6 décembre 2013.

Cette convention est fixée pour une durée de trois années civiles et pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Par délibération N°2015/98, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 27 500 euros pour l'année 2015.

Afin de permettre la réalisation de ses actions, l'association sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 2 500 euros pour l'année 2015.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 500 euros à l'association Cummerciu e Sviluppu in Aiacciu.

Ainsi, le montant total de la subvention 2015 accordé à l'association est de 30 000 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Christian BALZANO, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 2 500 euros à l'association Cummerciu e sviluppu in Aiacciu pour l'année 2015.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 6 décembre 2013 ;
Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGI LI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151026-2015_391-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

